

Rapport de la commission du préavis n°2/2024 relatif à une demande de crédit de 740'000.- pour la renaturation du Valangon.

Mesdames, Messieurs les municipaux, Monsieur le président du conseil, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de Martine-Bénédicte Danthe, Lucie Faillétaz Salameh et Loïc Georg, s'est réunie le 1er juin 2024 pour l'étude du préavis relatif à une demande de crédit de 740'000.- pour la renaturation du Valangon.

L'affaire étant entendue et l'inauguration du Valangon ayant eu lieu en date du 4 mai 2024, il est question de voter ce 12 juin 2024 sur une formalité, pièce manquante à ce jour dans la procédure (Loi sur la comptabilité).

Mesdames et Messieurs les conseillers, nous vous invitons donc à voter favorablement à ce préavis.

Nous pouvons néanmoins nous étonner qu'une telle étape soit manquante dans la procédure. En effet, qu'advierait-il si aujourd'hui le conseil refusait le préavis 2/2024.

Martine-Bénédicte Danthe



Loïc Georg



Lucie Faillétaz Salameh

